AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1237
FR0000120404-FS0636

27 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 27 mai 2016, la société Rubyrock Capital Co., Limited[1] (RM 3203, 32/F, Shun Tak CTR West Tower, 200 Connaught RD Central, Hong Kong) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 mai 2016, de concert avec les sociétés Golden Apple Capital Co., Limited[1] et Super Orange Capital Co., Limited[1] (sises RM 3203, 32/F, Shun Tak CTR West Tower 200 Connaught RD Central, Hong Kong), le seuil de 15% du capital de la société ACCOR et détenir 35 757 485 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 15,06% du capital et 13,15% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Rubyrock Capital Co.	23 838 324	10,04	23 838 324	8,77
Golden Apple Capital Co.	7 817 673	3,29	7 817 673	2,88
Super Orange Capital Co.	4 101 488	1,73	4 101 488	1,51
Total concert	**35 757 485**	**15,06**	**35 757 485**	**13,15**

Ce franchissement de seuil résulte du dividende en actions ACCOR perçu par chacun des membres du concert.

À cette occasion, la société Rubyrock Capital Co., Limited a franchi individuellement en hausse le seuil de 10% du capital de la société ACCOR.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Le concert déclare :

Conformément aux articles L. 233-7 VII du code de commerce et 223-17 du règlement général, les sociétés Rubyrock Capital Co., Limited, Golden Apple Capital Co., Limited et Super Orange Capital Co., Limited indiquent que leurs intentions pour les six prochains mois sont les suivantes :

- l'acquisition par Rubyrock Capital Co., Limited, Golden Apple Capital Co., Limited et Super Orange Capital Co., Limited d'actions ACCOR n'a pas nécessité de financement spécifique, puisqu'elle a été faite exclusivement à travers l'exercice, par chacune des sociétés, de son option de paiement de la moitié de son dividende 2015 en actions ACCOR dans le cadre de la 4ème résolution de l'assemblée générale d'ACCOR du 22 avril 2016 ;

- le concert n'agit de concert avec aucun autre actionnaire de la société ;

[1] Contrôlée au plus haut niveau par la société JinJiang International Holdings Co., Limited (23/F, 100 East Yan An Road, Shanghai, Chine).
[2] Sur la base d'un capital composé de 237 512 245 actions représentant 271 908 889 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- le concert n'exclut pas d'acquérir d'autres actions ACCOR selon les conditions du marché et les opportunités ;

- le concert n'envisage pas de prendre le contrôle de la société ;

- le concert n'exclut pas de demander la nomination d'un ou plusieurs représentants au conseil d'administration de la société ACCOR et de participer conséquemment, en application des dispositions légales, à la définition de la stratégie de la société, tout comme les autres membres du conseil d'administration, étant précisé que le concert n'envisage pas de mettre en œuvre les opérations visées par l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;

- aucun membre du concert n'est partie à des accords ou instruments visés au 4° et 4° *bis* du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ; et

- aucun membre du concert n'est partie à des accords de cession temporaire portant sur les actions ou les droits de vote de la société. »
